Saint-Cyrille
de-Wendover
Deux cantons, une fierté

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes intéressées par la résolution 8426.09.26 approuvant le PPCMOI pour l'agrandissement du bâtiment commercial avec un usage résidentiel dans la zone C-3, au 2240, route 122, lots 4 333 387, 6 683 608 et 6 683 607, en vertu du Règlement no. 470 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS est par les présentes donné que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil a adopté la résolution n° 8426.09.26 approuvant le PPCMOI pour l'agrandissement du bâtiment commercial avec un usage résidentiel dans la zone C-3, au 2240, rue 122, lots 4 333 387, 6 683 608 et 6 683 6074, cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Drummond.

LE PPCMOI est entrée en vigueur le 6 octobre 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité 49070-R-26-3681, de la MRC de Drummond.

Tout intéressé peut consulter la résolution pendant les heures d'ouverture des bureaux municipaux, situés au 4055, rue Principale.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 5e jour de novembre 2026

Éléa Claveau, notaire OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

OBJET: Résolution 8426.09.26 approuvant le PPCMOI pour l'agrandissement du bâtiment commercial avec un usage résidentiel dans la zone C-3, au 2240, route 122, lots 4 333 387, 6 683 608 et 6 683 607.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut mentionné en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, le 5 novembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 novembre 2026.

Éléa Claveau, notaire OMA
Greffière